

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mentionnons donc des noms, si nous le pouvons. J'ai parlé de l'orchestre de Toronto, qui a reçu \$25,000. Supposons le cas d'une ville qui n'a pas encore pu créer son orchestre symphonique ou qui est sur le point de le faire. D'après votre formule, elle recevrait une subvention fondée en partie sur les montants qu'elle a recueillis...

M. CLAXTON: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): ... Et en partie sur ce qu'elle peut dépenser. Ce sont là les deux éléments de l'équation.

M. CLAXTON: Non. D'après notre programme actuel, nous ne donnerions de subvention à cet orchestre, que si c'était un des principaux de la province, s'il avait plusieurs auditoires à l'endroit où il se trouve et s'il donnait des concerts dans d'autres régions et des concerts pour enfants. Autrement dit, il ne pourrait pas remplir les conditions voulues sans avoir un grand nombre de musiciens professionnels travaillant à plein temps.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ceci vient précisément à l'appui de ma thèse. Il est pour ainsi dire impossible d'entrer dans cette ligue, et pour constituer un orchestre symphonique on ne peut pas avoir d'octroi sans satisfaire à toutes ces exigences. C'est bien là enrichir les riches et appauvrir les pauvres.

M. PICKERSGILL: J'ai une autre question à poser à M. Smith. Savez-vous s'il y a un orchestre à Calgary ou s'il y en a toujours deux?

M. CLAXTON: Il n'y en a qu'un.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Encore une question déplacée!

M. DRYSDALE: Combien y en a-t-il à Terre-Neuve?

M. CLAXTON: Je vais vous donner la liste des orchestres qui bénéficient actuellement de subventions. Ce sont ceux de Calgary, Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Vancouver, Winnipeg et Edmonton. Il y en a dans chaque province excepté en Saskatchewan.

M. WALKER: La crainte de mon ami le député n'est pas fondée lorsqu'il dit que les riches s'appauvrissent et que...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Veuillez répéter mes propos tels que je les ai prononcés.

M. WALKER: N'est-il pas exact que tous les orchestres ont chaque année un déficit qu'il leur faut combler à l'aide de dons privés?

M. CLAXTON: En effet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Bien entendu, il fallait s'y attendre!

M. FISHER: J'ai quatre questions à poser. La première fait suite à la question posée par M. Bell. D'après la loi, vous êtes censés accorder certaines subventions réparties selon les provinces, mais vous êtes allés plus loin et vous avez réparti ces subventions à l'intérieur des provinces en vous fondant sur le nombre d'étudiants travaillant en vue d'un diplôme. Ceci n'est pas régi par la loi.

M. CLAXTON: Non.

M. FISHER: Cela ne risque-t-il pas de défavoriser les collèges de moindre importance, dont les besoins sont plus grands?

M. CLAXTON: Si cela arrive, nous changerons de méthode.

M. FISHER: Mais c'est précisément ce qui arrive, car il y a nombre de nouveaux collèges qui voudraient bénéficier des subventions. Puisque le Conseil des Arts s'occupe tellement des universités par l'intermédiaire de l'organisme national qui groupe les universités, qu'est-ce qui empêchera ces rapports de se muer en une procédure routinière, conforme à quelque arrangement avec la direction des universités?